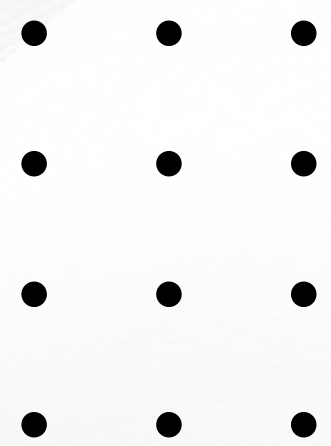




INSPECTION VISUELLE ET CONTRÔLE DES SACS EN MILIEU SCOLAIRE



Finalité de la formation

Renforcer la prévention des risques en milieu scolaire en permettant aux personnels concernés d'adopter une posture professionnelle, légale et non conflictuelle, face au risque d'introduction d'objets dangereux dans les établissements.



Tél : 06 34 87 00 17

Mail : contact.spartetacticalmedic@gmail.com

Finalité de la formation

Renforcer la prévention des risques en milieu scolaire en permettant aux personnels concernés d’adopter une posture professionnelle, légale et non conflictuelle, face au risque d’introduction d’objets dangereux dans les établissements.

Objectifs pédagogiques

- À l’issue de la formation, les stagiaires seront capables de :
- Identifier le cadre légal applicable à l’inspection visuelle des sacs en milieu scolaire
 - Différencier clairement inspection visuelle, vérification consentie et fouille
 - Reconnaître les objets dangereux ou prohibés
 - Mettre en œuvre une inspection visuelle légale, respectueuse et sécurisée
 - Gérer un refus, une tension ou une situation sensible
 - Appliquer une procédure claire d’alerte et de sécurisation

Public concerné

- Agents de sécurité
- AED / surveillants
- Personnels de vie scolaire volontaires
- Référents sûreté
- Personnels encadrants désignés par l’établissement

Moyens pédagogiques

- Support stagiaire
- Fiches procédures
- Fiche cadre légal
- Études de cas
- Mises en situation encadrées

Modalités d’évaluation

- QCM de validation des connaissances
- Évaluation comportementale en situation
- Attestation de formation délivrée en fin de session

Durée

- 1 journée – 7 heures
- (Adaptable en 3h30 sur demande – format sensibilisation)

Déroulé pédagogique détaillé

- ◆ **Module 1 – Contexte et enjeux de la prévention en milieu scolaire (45 min)**

 - Évolution des risques en établissement scolaire
 - Notion de prévention primaire, secondaire et tertiaire
 - Sécurité des élèves vs climat scolaire
 - Rôle des personnels dans une logique non répressive
- ◆ **Module 2 – Cadre juridique et réglementaire (1h30)**

⚠ Module fondamental

 - Responsabilités de l’établissement scolaire
 - Statut des personnels et limites d’intervention
 - Mineurs : droits et protection juridique
 - Distinction juridique :
 - nspection visuelle
 - Vérification consentie
 - Fouille (strictement interdite)
 - Notion de consentement libre et éclairé
 - Conduite à tenir en cas de refus
 - Rôle exclusif des forces de l’ordre
- ◆ **Module 3 – Objets dangereux et signaux d’alerte (1h)**

 - Armes par nature / armes par destination
 - Typologie des couteaux et objets tranchants
 - Objets détournés à usage dangereux
 - Modes de dissimulation les plus courants
 - Indicateurs comportementaux et signaux faibles
- ◆ **Module 4 – Méthodologie de l’inspection visuelle des sacs (1h30)**

 - Préparation de l’inspection :
 - lieu
 - moment
 - positionnement
 - Posture professionnelle et distance de sécurité
 - Verbalisation adaptée (phrases types)
 - Déroulement d’une inspection strictement visuelle
 - Zones à risque dans un sac
 - Ce qui est autorisé / interdit
 - Règles de sécurité personnelle
- ◆ **Module 5 – Communication et gestion des situations sensibles (1h)**

 - Communication verbale et non verbale
 - Gestion du stress et des émotions
 - Désescalade verbale
 - Gestion d’un refus ou d’une provocation
 - Travail en coordination avec la direction
- ◆ **Module 6 – Conduite à tenir en cas de découverte d’un objet dangereux (45 min)**

 - Sécurisation immédiate
 - Protection des élèves et des personnels
 - Isolement de la situation
 - Alerte hiérarchique et externe
 - Traçabilité et compte rendu écrit
- ◆ **Module 7 – Mises en situation et cas pratiques (1h)**

 - Élève coopératif
 - Élève stressé
 - Élève refusant l’inspection
 - Découverte d’un objet dangereux

👉 Débriefing collectif et rappel du cadre légal



CLAUSE JURIDIQUE

Clause de cadre légal et de responsabilité

La présente formation a pour unique objectif la prévention des risques et la sensibilisation aux bonnes pratiques professionnelles en milieu scolaire.

Elle n'autorise en aucun cas :

- la fouille des sacs ou des effets personnels,
- le contact physique avec les élèves,
- l'usage de la contrainte ou de la coercition,
- la confiscation d'objets,
- toute action relevant des forces de l'ordre.

L'inspection des sacs est strictement limitée à une inspection visuelle, réalisée avec le consentement de l'élève, sans manipulation du sac ou de son contenu.

En cas de refus ou de découverte d'un objet dangereux, la conduite à tenir consiste exclusivement à alerter la direction de l'établissement et, si nécessaire, les forces de l'ordre compétentes.

Cette formation ne se substitue en aucun cas aux missions de police ou de gendarmerie et s'inscrit dans une démarche de prévention, de protection et de respect du cadre réglementaire.

